PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE GLOBALE (PCG)

SOURCES DE FINANCEMENT

Ce document a comme objectif d'aider à l'identification de sources de financement pour les Premières Nations qui désirent ou sont dans un processus de planification communautaire.

Il est important de préciser que les renseignements contenus dans ce document datent de février 2021 et que des changements peuvent survenir en tout temps au sein des programmes et des initiatives disponibles. Il est donc suggéré de communiquer avec les personnes responsables des programmes et/ou la conseillère en gouvernance, l'agent de financement attitré à votre communauté ou encore le site du ministère à https://www.sac-isc.gc.ca/ avant de débuter une démarche .

Voici une liste de programmes de Services aux autochtones Canada (SAC) permettant de financer un processus de planification communautaire globale (PCG) ou de contribuer de manière sectorielle à une PCG.

1. **Financement direct pour processus de planification communautaire global (PCG)**
   - Développement professionnel et institutionnel (DPI)

2. **Financement pour des activités de planification sectorielle**
   D'autres programmes permettent la réalisation d'activités de planification. Toutefois, de façon générale, ces financements sont attribués pour un secteur d'activité précis. Comme la PCG se veut globale, ces activités de planification pourront contribuer pour ce secteur d'activité de la PCG et ainsi alimenter son développement et sa réalisation.
   - Programme des services relatifs aux terres et au développement économique (PSTDE) - *Financement opérationnel*
   - Programme des services relatifs aux terres et au développement économique - Financement ciblé
   - Programme de Gestion de l'Environnement et Terres de Réserve financé sous le Programme des services relatifs aux terres et au développement économique de la direction (SITDE)
   - Préparation des collectivités aux possibilités économiques
   - Développement des entreprises autochtones - Programme d'entrepreneuriat autochtone – Accès au capital
   - Développement des entreprises autochtones - Programme d'entrepreneuriat autochtone – Accès à des possibilités d'affaires
   - les programmes de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI)
   - Aide au revenu - Prestation de service
   - Aide à la vie autonome - Prestation de service
   - Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations – Fonctionnement

- Service à l'enfance et à la famille des Premières Nations - Mesures moins perturbatrices
- Programme de financement du soutien des bandes
- Régime de gestion des terres des Premières Nations
- Nouvelle approche de financement pour l'éducation des Premières Nations de la maternelle au secondaire
- Programme des partenariats en éducation (PPE) - Volet Préparation structurelle
- Programme d'immobilisation et d'entretien - Budget de base en infrastructures et logement
- Plan de gestion des biens – Infrastructures
- Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations
- Programme d'aide à la gestion des urgences

Veuillez vous référer aux pages ci-jointes pour plus de détails concernant les contacts, les modalités et les montants pouvant être octroyés.

Cette liste ne se veut pas exhaustive puisque d'autres ministères, organismes et sources de financement gouvernemental, privé ou propre à la Première Nation ou organisme, peuvent être utilisés pour la réalisation d'activités et de processus de planification.

Si vous avez des questions, veuillez contacter les personnes identifiées, votre conseillère en gouvernance ou l'agent de financement attitré à votre communauté.

FINANCEMENT DIRECT POUR PROCESSUS DE

PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE GLOBAL (PCG)

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET INSTITUTIONNEL	
$ disponibles	La limite de financement est de 70 000 $ par Première nation/organisation par année. Appel de proposition/soumission de projet Disponibilité limitée par l'enveloppe budgétaire
Date limite	Les avis d'appel à propositions sont envoyés aux Premières nations et aux organisations habituellement en début d'année financière. La date de clôture sera indiquée dans la lettre d'appel de proposition.
Contact	Véronique Pouliot, Gestionnaire en gouvernance veronique.pouliot@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1480342101195/1565366368150
Information	Le Programme de développement professionnel et institutionnel a pour objectif de financer des projets de gouvernance à l'échelle communautaire et institutionnelle afin d'améliorer la capacité des Premières Nations d'exécuter les fonctions essentielles d'un gouvernement. Il s'agit d'un programme de contribution axé sur des plans. La bonne gouvernance communautaire sera appuyée au moyen de projets qui renforcent la capacité de gouvernance dans l'une ou l'autre des dix fonctions essentielles suivantes : • leadership • appartenance • compétence législative • participation communautaire • relations externes • planification et gestion du risque • gestion financière • gestion des ressources humaines • gestion de l'information/ technologie de l'information • administration de base
Reddition de compte	ICD 4548549 - Rapport sur les activités et les dépenses https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1573764124180/1573764143080 Demandé au 30 avril de l'année suivant le financement
Conseils	- Les plans ou les propositions doivent être présentés par la Première Nation - La forme du plan de développement des capacités est laissée à la discrétion de chaque collectivité. Celui-ci doit tout de même présenter au minimum assez d'information pour permettre l'étude d'une initiative (objectif, coût des activités et les mesures du rendement).

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

PROGRAMME DES SERVICES RELATIFS AUX TERRES ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (PSTDE) - *FINANCEMENT OPÉRATIONNEL*	
$ disponibles	Allocation basée selon une formule qui tient compte de facteurs comme la population et l'éloignement. Le montant minimal étant de 50 000 $.
Date limite	Aucune soumission demandée, le montant est directement mis à l'entente du bénéficiaire en début d'année financière.
Contact	Nathalie Turgeon, Directrice – Services aux Individus, Terres et Développement Économiquenathalie.turgeon@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100033423/1591891942557 https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1472844971011/1611275481586
Information	Le financement opérationnel en matière de développement économique est offert chaque année par SAC dans le cadre d'un accord de financement avec une collectivité inuite ou des Premières Nations et concerne des activités de développement économique, notamment : • le renforcement des capacités • la planification du développement économique communautaire • l'élaboration de propositions de mobilisation de ressources financières Aussi, l'initiative appuie les Premières Nations pour les collectivités qui désirent assumer davantage de responsabilités en matière de gestion des terres et de l'environnement en vertu de la Loi sur les Indiens, notamment : • les activités de gestion des terres et de l'environnement réalisées sur les terres de réserve en vertu de la Loi sur les Indiens (baux, permis et propriétés foncières personnelles) • propres à la terre (évaluation environnementale de sites, vérifications, etc.) • les activités de conformité • le perfectionnement des compétences et des connaissances du gestionnaire et de l'agent des terres des Premières Nations • la mise au point et l'exécution du plan d'aménagement du territoire de la collectivité, du plan communautaire d'environnement durable et du cadre de conformité • la gestion de l'environnement et la conformité, au nom du ministre • Initiatives qui soutiennent les signataires de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations, mis en vigueur en vertu de la LGTPN
Reddition de compte	ICD 471935 - Programme des services relatifs aux terres et au développement économique (PSTDE) - Activités prévues et rapport https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1573764124180/1573764143080
Conseils	Lignes directrices - Programme des services relatifs aux terres et au développement économique https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100033426/1611275404022

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

PROGRAMME DES SERVICES RELATIFS AUX TERRES ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - FINANCEMENT CIBLÉ	
$ disponibles	Le montant du financement est déterminé selon l'examen et l'étude de la proposition, en fonction du niveau minimal d'aide financière nécessaire pour que l'initiative ou le projet soit exécuté conformément au calendrier et à la portée proposés, et à l'endroit proposé. Le financement sera limité en fonction du montant des fonds disponibles.
Date limite	Normalement les demandes sont reçues en début d'année financière
Contact	Nathalie Turgeon, Directrice – Services aux Individus, Terres et Développement Économique nathalie.turgeon@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100033423/1591891942557 https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1473167344730/1473167388579 https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033426/1100100033427
Information	Les bénéficiaires admissibles au financement de base peuvent solliciter un financement par projet pour compléter leur financement opérationnel.
Reddition de compte	ICD 472939 - Programmes des terres et du développement économique - Rapport sur l'état du projet https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1573764124180/1573764143080
Conseils	Pour recevoir le versement d'une contribution financière, le client doit soumettre le formulaire Sommaire de réclamation, le formulaire Détail des coûts réclamés, le rapport # ICD 472939, un rapport complet sur les activités réalisées et les résultats obtenus.

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

PROGRAMME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET TERRES DE RÉSERVE FINANCÉ SOUS LE PROGRAMME DES SERVICES RELATIFS AUX TERRES ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA DIRECTION (SITDE)	
$ disponibles	Selon une formule basée sur la population, la superficie de la réserve, les activités foncières enregistrées, l'évaluation générale, le développement ou l'existence d'un plan d'aménagement du territoire, les projets de développements économiques, les projets de gestion des ressources et les activités environnementales. Adhésion au programme dépend aussi des fonds disponibles au niveau de AC (programme). Les versements sont sur une base mensuelle.
Date limite	Les soumissions peuvent se faire à n'importe quel moment dans l'année financière
Contact	Isabelle Bureau, Gestionnaire aux Terres isabelle.bureau@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100033423/1591891942557 https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1394718212831/1611275324373
Information	Le programme verse des fonds aux Premières Nations pour qu'elles puissent développer la capacité nécessaire à la gestion de l'environnement, des ressources et des terres et à l'exercice des responsabilités accrues qui leur incombent en la matière, en vertu de la Loi sur les Indiens. Deux niveaux de responsabilités et de financement : 1. formation et perfectionnement, et 2. opérationnel. Certains critères de base sont requis pour que la PN puisse adhérer au programme et bénéficier d'une contribution. Ce programme offre aussi la possibilité pour une personne de suivre une formation postsecondaire et technique de 2 ans afin d'obtenir une certification comme gestionnaire des terres des Premières Nations. La participation au PGETR peut aider une collectivité à gérer la transition vers un régime de gestion des terres plus global, comme le Régime de gestion des terres des Premières Nations, ou vers la pleine autonomie gouvernementale.
Reddition de compte	ICD 10067812 - Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (PGETR) - Rapport sur les activités https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1573764124180/1573764143080
Conseils	

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

PROGRAMME DE PRÉPARATION DES COLLECTIVITÉS AUX POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES	
$ disponibles	Le taux de contribution maximum est de 80 % des coûts admissibles d'un projet. Le taux est déterminé selon les besoins financiers du conseil de bande et dans les limites de l'enveloppe budgétaire.
Date limite	Les demandes d'aides financières sont reçues tout au long de l'année
Contact	Persica Lavoie-Dubé – gestionnaire du développement économique persica.lavoiedube@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1375201178602/1610797286236
Information	Le Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques répond aux besoins financiers des communautés autochtones qui recherchent des possibilités économiques ou qui souhaitent participer à un projet de développement économique. Le programme regroupe l'ancien Programme d'opportunités économiques pour les communautés, l'initiative Grands projets et fonds d'investissement et les volets communautaires du Programme de développement des entreprises autochtones.
Reddition de compte	ICD 472939 – Programmes des terres et du développement économique - Rapport sur l'état du projet https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1573764124180/1573764143080
Conseils	Pour recevoir le versement d'une contribution financière, le client doit soumettre le formulaire Sommaire de réclamation, le formulaire Détail des coûts réclamés, le rapport # ICD 472939, un rapport complet sur les activités réalisées et les résultats obtenus (retombées économiques dans la communauté, création d'emplois, etc.). Factures et preuves de paiement représentant 30 % des coûts admissibles réclamés. Si le projet vise la réalisation d'un plan d'affaires, ce dernier doit nous être soumis.

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AUTOCHTONES - PROGRAMME D'ENTREPRENEURIAT AUTOCHTONE – ACCÈS AU CAPITAL	
$ disponibles	Administré par la Société de crédit commercial autochtone (SOCCA), la Corporation de développement économique Montagnaise (CDEM) et Tewatohnhi'saktha Business Loan Fund (TBLF) gèrent le programme au Québec et offre du capital et d'autres services de soutien aux entreprises autochtones. Les montants de financement disponibles pour un projet d'entreprise dépendent de sa portée, du budget estimé dans les limites des budgets disponibles.
Date limite	Les demandes d'aides financières sont reçues tout au long de l'année
Contact	SOCCA - CDEM et TBLF
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1375201178602/1610797286236
Information	Le programme donne aux entreprises autochtones l'accès à des contributions non remboursables concernant : • le soutien des propositions commerciales admissibles • l'obtention de fonds supplémentaires
Reddition de compte	Se référer aux sociétés de financement autochtones
Conseils	https://www.socca.qc.ca/ https://www.cdem.ca/ https://tewa.ca/small-business-servies/loan-funds/tewatohnhisaktha-business-loan-fund/

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AUTOCHTONES PROGRAMME D'ENTREPRENEURIAT AUTOCHTONE – ACCÈS À DES POSSIBILITÉS D'AFFAIRES	
$ disponibles	Le taux de contribution maximum est déterminé selon les besoins financiers du client
Date limite	Les demandes d'aides financières sont reçues tout au long de l'année
Contact	Persica Lavoie-Dubé – gestionnaire du développement économique Persica.lavoiedube@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1582037564226/1610797399865
Information	Le Programme d'accès à des possibilités d'affaires est une source de financement offerte aux entrepreneurs autochtones et à leurs associés. Elle vise à fournir une gamme de services et de mesures de soutien pour affermir la croissance d'un secteur entrepreneurial autochtone solide au Canada. Le soutien variera en fonction des besoins du bénéficiaire, de la disponibilité et des sources de financement, de l'admissibilité des coûts, des avantages économiques et de la viabilité du projet.
Reddition de compte	ICD 472939 – Programmes des terres et du développement économique - Rapport sur l'état du projet https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1573764124180/1573764143080
Conseils	Pour recevoir le versement d'une contribution financière, le client doit soumettre le formulaire Sommaire de réclamation, le formulaire Détail des coûts réclamés, le rapport # ICD 472939, un rapport complet sur les activités réalisées et les résultats obtenus.

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

LES PROGRAMMES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUITS (DGSPNI)	
$ disponibles	Selon les modalités des programmes . Dans une grande partie, le financement est alloué selon un accord de type global ce qui permet d'utiliser les fonds selon les priorités de santé de la communauté, sans égard à l'enveloppe d'où proviennent les fonds. Les nouveaux financements sont attribués par formule en consultation avec les Premières Nations
Date limite	Enveloppe dite "transfert" récurrente d'année en année
Contact	Adrienne Campbell, Gestionnaire principale de l'exécution des programmes adrienne.campbell@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1591289631120/1591289804651#hlt
Information	Le financement en santé permet aux communautés d'offrir des services de santé aux membres selon les priorités qui leur sont propres C'est la Première nation qui statue sur l'organisation de ses services et allocations des budgets supplémentaires, dans les limites des budgets
Reddition de compte	• ICD HC-P016 - Rapport annuel sur les soins à domicile et en milieu communautaire • ICD HC-P018 - Immobilisations - fonctionnement et entretien - Rapport Annuel • ICD HC-P019 - Rapport annuel — Services de sécurité • ICD HC-P022 - Rapport annuel de projet Fonds d'intégration des services de santé (FISS) • ICD HC-P133 - Rapport annuel sur le Programme de mieux-être mental • ICD HC-P042 - Rapport sur les activités du programme SSNA pour le counseling en santé mentale (SCCT) • ICD HC- P136 - L'Initiative : Les enfants Inuits d'abord - Coordination des services, Rapport annuel https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1573764124180/1573764143080
Conseils	

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

AIDE AU REVENU PRESTATION DE SERVICE	
$ disponibles	Financement de base selon une formule de financement. Les fonds sont versés directement aux communautés ou aux autres fournisseurs de services des Premières Nations qui sont responsables de la prestation de ce programme aux membres admissibles qui vivent dans une réserve.
Date limite	Aucune soumission demandée, le montant est directement mis à l'entente du bénéficiaire en début d'année financière
Contact	Dany Vallerand - Gestionnaire régional, programmes et partenariats sociaux dany.vallerand@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1565185888233/1565187157281
Information	Programme de dernier recours offert aux individus et aux familles admissibles qui résident normalement dans une réserve. Le Programme d'aide au revenu dans les réserves comporte 4 volets, dont des fonds pour la prestation de services, accordés par SAC aux bénéficiaires de financement pour leur permettre d'administrer le Programme d'aide au revenu dans les réserves. Les prestations de services et les coûts administratifs sont attribués directement au programme et à la prestation de service. Ces coûts peuvent inclure : • les salaires et les avantages sociaux • les déplacements, le transport et l'hébergement • la formation et le perfectionnement professionnel • les fournitures de bureau, l'équipement de bureau • les documents de formation et d'information • les télécommunications, les systèmes informatiques • l'impression et les services professionnels • les activités de collecte et de gestion des données nécessaires pour la surveillance des programmes, la planification, la reddition de comptes et les évaluations • la maintenance et la mise à niveau des systèmes • l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de gestion de cas, y compris l'évaluation structurée des clients, la recommandation de clients, les placements, la réévaluation et l'orientation professionnelle, la formation et le soutien professionnel pour les administrateurs et les chargés de cas • des fonds pour soutenir l'élaboration de politiques opérationnelles et de lignes directrices et de projets pour favoriser l'intégration locale ou le regroupement de services (par exemple, le cadre de contrôle de gestion, les modèles de regroupement, les programmes d'aide au revenu et d'insertion sur le marché du travail) afin d'améliorer l'efficacité de la prestation et de l'administration des programmes.
Reddition de compte	Il n'y a pas de rapport sur la prestation de service. Les dépenses en prestation de service sont analysées au moment de l'analyse des états financiers.
Conseils	

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

AIDE À LA VIE AUTONOME PRESTATION DE SERVICE	
$ disponibles	Financement de base selon une formule de financement. Ces fonds sont versés directement aux communautés, aux organisations ou aux autres fournisseurs de services des Premières Nations qui sont responsables de la prestation de ce programme aux membres admissibles qui vivent dans une réserve.
Date limite	Aucune soumission demandée, le montant est directement mis à l'entente du bénéficiaire en début d'année financière
Contact	Dany Vallerand - Gestionnaire régional, programmes et partenariats sociaux dany.vallerand@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1557149461181/1557149488566
Information	L'objectif du Programme d'aide à la vie autonome est de faire en sorte que les personnes admissibles puissent maintenir leur autonomie fonctionnelle dans leur communauté. À cet effet, le Programme d'aide à la vie autonome soutient également le développement de la capacité des Premières Nations à offrir les services de soutien social du programme, à s'attaquer aux obstacles à la prestation de ces services et à les surmonter et à offrir la composante de soutien social des soins à domicile, en foyer d'accueil pour adultes et en établissement. Les dépenses admissibles pour soutenir l'administration du Programme d'aide à la vie autonome sont : • traitements, salaires et avantages sociaux, formation • voyages, transport • formation des administrateurs professionnels ou para professionnels et des intervenants sociaux • frais de bureau connexes • activités de collecte et de gestion de données requises pour la gestion du programme • surveillance, planification, établissement de rapports et évaluation • maintien et mise à niveau des systèmes de gestion du programme • conception de politiques de fonctionnement, production de documents connexes et élaboration de nouvelles façons d'offrir le programme de manière à encourager, là où c'est possible, l'intégration à l'échelle locale des services éducatifs, des services sociaux et des services de santé nécessaire pour dispenser et administrer efficacement le Programme d'aide à la vie autonome • élaboration et mise en œuvre de protocoles de gestion de cas, notamment • évaluations structurées des clients, aiguillages, réévaluation et consultation • soutien professionnel aux administrateurs et aux gestionnaires de cas
Reddition de compte	Il n'y a pas de rapport sur la prestation de service. Les dépenses en prestation de service sont analysées au moment de l'analyse des états financiers.
Conseils	

SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE DES PREMIÈRES NATIONS FONCTIONNEMENT	
$ disponibles	Financement de base selon une formule de financement. Ces fonds sont versés directement aux communautés, aux organisations ou aux autres fournisseurs de services des Premières Nations qui sont responsables de la prestation de ce programme aux membres admissibles qui vivent dans une réserve.
Date limite	Aucune soumission demandée, le montant est directement mis à l'entente du bénéficiaire en début d'année financière
Contact	Dany Vallerand - Gestionnaire régional, programmes et partenariats sociaux dany.vallerand@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1386520802043/1588951592455
Information	Ce programme vise principalement à financer des services de protection et de prévention pour les enfants et les familles résidant habituellement dans les réserves. Les représentants des Premières Nations, des provinces et des territoires et les autres bénéficiaires qui reçoivent des fonds fournissent aux résidents des réserves des services conçus et mis en œuvre en collaboration avec des partenaires. L'intention du programme est de soutenir les collectivités des Premières Nations dans la livraison de leurs activités de prévention et depermettre aux individus et aux familles de mieux prendre soin de leurs enfants. SAC fournit des fonds aux organismes de services à l'enfance et à la famille qui sont établis, gérés et contrôlés par les Premières Nations et qui sont délégués par les responsables provinciaux pour fournir des services de prévention et de protection. Opérations : financement principal et opérationnel pour les services de protection (tels les salaires et les frais généraux).
Reddition de compte	ICD 1208367 - Rapport annuel final des services à l'enfance et à la famille des Premières nations (30 avril) Les dépenses en fonctionnement sont principalement analysées au moment de l'analyse des états financiers https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1573764124180/1573764143080
Conseils	Chaque agence des SEFPN déléguée élabore un plan communautaire pluriannuel pour les services à l'enfance et à la famille afin de décrire la réponse apportée par l'agence aux priorités et aux besoins recensés dans la communauté, y compris la manière dont la prestation de services sera coordonnée avec des partenaires, et de présenter les résultats escomptés afin de coordonner les efforts entre les fournisseurs de services de protection de l'enfance.

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

SERVICE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE DES PREMIÈRES NATIONS MESURES MOINS PERTURBATRICES	
$ disponibles	Remboursement des coûts réels
Date limite	Demande formelle requise, le montant est directement mis à l'entente selon des délais prescrits.
Contact	Dany Vallerand - Gestionnaire régional, programmes et partenariats sociaux dany.vallerand@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1386520802043/1588951592455
Information	SAC utilise un modèle de financement axé sur la prévention pour favoriser l'intervention précoce et les solutions alternatives aux soins institutionnels traditionnels et aux foyers d'accueil tout en privilégiant le renforcement d'approches culturellement adaptées. Bien-être communautaire et initiative sur la compétence : ce nouveau volet de financement provenant du Budget de 2018 vient appuyer les communautés des Premières Nations pour ce qui est de diriger l'élaboration et la prestation de services de prévention et d'exercer un soutien renforcé au bien-être des enfants et de leurs familles.
Reddition de compte	ICD 10832609 - Rapport de prévention des services à l'enfance et à la famille des Premières - annuel (30 avril) Les dépenses en prévention sont principalement analysées au moment de l'analyse des états financiers https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1573764124180/1573764143080
Conseils	Chaque agence des SEFPN déléguée élabore un plan communautaire pluriannuel. Les services fournis par l'agence devraient prendre en compte la situation et les besoins distincts des enfants et des familles des Premières Nations desservis afin de garantir une égalité réelle dans la prestation des services à l'enfance et à la famille. Les plans contribuent à l'intégration des services de prévention fournis aux familles par une agence et potentiellement, par des communautés et d'autres prestataires de services.

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

PROGRAMME DE FINANCEMENT DU SOUTIEN DES BANDES	
$ disponibles	Les fonds du programme sont versés aux Premières Nations sous forme de subvention en fonction d'une formule de financement qui prend en considération la taille de la collectivité et les services qui y sont gérés.
Date limite	Aucune soumission demandée, le montant est directement mis à l'entente du bénéficiaire en début d'année financière
Contact	Véronique Pouliot, Gestionnaire en gouvernance veronique.pouliot@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100013828/1565364945375
Information	Le FSB joue un rôle essentiel de renforcement de l'efficacité des administrations locales le but principal de la subvention de FSB est d'établir une assise financière stable pour les gouvernements des Premières nations, afin d'appuyer à la fois l'efficacité de l'administration communautaire (c'est-à-dire la formulation, la mise en œuvre et l'application des politiques et règlements, et le choix des représentants) et la prestation efficace de services aux citoyens, de manière à améliorer le bien-être social et économique. Le programme verse les fonds sous la forme d'une subvention assez souple pour permettre aux bandes de distribuer les fonds selon leurs propres besoins et priorités afin d'assumer les coûts de l'administration locale. Les subventions sont axées sur les coûts liés à l'administration des programmes et des services financés par SAC.
Reddition de compte	Aucun rapport/ICD n'est demandé
Conseils	

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

RÉGIME DE GESTION DES TERRES DES PREMIÈRES NATIONS	
$ disponibles	Financement en 2 phases: • *Développement* : 164 500 $ sur 2 ans (montant fixe) • *Opérationnel* : Selon une formule de financement négociée pour 5 ans basée sur le volume des transactions foncières, 4 catégories : ○ 280 508 $ ○ 359 265 $ ○ 471 139 $ ○ 505 883 $
Date limite	Budget transféré par AC à Centre de Ressources qui gère le financement directement avec la Première Nation en développement. Allocation sous forme de subvention est transférée à la région pour chaque début d'année financière.
Contact	Isabelle Bureau, Gestionnaire aux Terres isabelle.bureau@canda.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1327090675492/1611953585165
Information	La Gestion des terres des Premières Nations permet aux Premières Nations de se soustraire à 44 articles de la Loi sur les Indiens se rapportant à la gestion des terres sur terres de réserve. Les Premières Nations peuvent alors élaborer leurs propres lois sur l'utilisation des terres, l'environnement et les ressources naturelles, et profiter des possibilités de développement culturel et économique grâce à leurs nouveaux pouvoirs en matière de gestion des terres. La Gestion des terres des Premières Nations a comme but d'aider les Premières Nations à mettre en œuvre leur propre régime de gestion des terres indépendant de la Loi sur les Indiens, au moyen de leur propre Code Foncier. L'Accord-cadre établit : • le Conseil consultatif des terres • le Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations Dans le cadre de la Gestion des terres des Premières Nations, l'administration des terres est transférée aux Premières Nations dès que leur code foncier entre en vigueur. Ce programme prévoit le pouvoir d'édicter des lois en matière de terres, d'environnement et de ressources.
Reddition de compte	ICD 472939 pour référence seulement, pas d'exigence de rapport. (SUBVENTION)
Conseils	Le régime de gestion des terres peut s'appliquer à toute Première Nation ayant des terres réservées pour les Indiens au sens du paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867.

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

NOUVELLE APPROCHE DE FINANCEMENT POUR L'ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS DE LA MATERNELLE AU SECONDAIRE	
$ disponibles	Formules de financement basées sur les formules provinciales et comportent des améliorations pour répondre aux besoins particuliers des Premières Nations. Les formules seront mises à jour annuellement pour tenir compte de la variance de la population étudiante et d'autres changements dans les coûts liés à l'éducation, notamment : • les salaires et les avantages sociaux des enseignants • l'éloignement • la taille des écoles La nouvelle approche en matière de financement et de politique entrée en vigueur le 1er avril 2019 est une mesure provisoire tandis que les ententes régionales en matière d'éducation sont élaborées et mises en œuvre.
Date limite	Aucune soumission demandée, le montant est directement mis à l'entente du bénéficiaire en début d'année financière.
Contact	Daniel Dickey - Conseiller en éducation daniel.dickey@canada.ca Nathalie Lapointe - Conseiller en éducation nathalie.lapointe2@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1553859736924/1553859762978
Information	Le 1er avril 2019, Services aux Autochtones Canada (SAC) met en œuvre une nouvelle approche qui a été élaborée conjointement pour mieux répondre aux besoins des élèves des Premières Nations dans les communautés et améliorer les résultats. Elle permet de : • remplacer les programmes désuets fondés sur les propositions par un meilleur accès à un financement de base prévisible • garantir un financement de base comparable à celui des systèmes provinciaux dans l'ensemble du pays • fournir aux écoles des Premières Nations 1 500 $ par élève, par année, pour appuyer les programmes linguistiques et culturels • fournir de nouvelles ressources qui appuieront la maternelle à temps plein dans chaque école des Premières Nations pour les enfants de 4 et 5 ans.
Reddition de compte	ICD 33322740 - Rapport sur les progrès en enseignement primaire et secondaire chez les Premières Nations https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1573764124180/1573764143080
Conseils	

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

PROGRAMME DES PARTENARIATS EN ÉDUCATION (PPE) VOLET PRÉPARATION STRUCTURELLE	
$ disponibles	Le budget annuel national actuel est de 40M$ pour l'ensemble du Canada, pour les programmes Partenariats en éducation & Préparation structurelle. Les propositions sont analysées par un Comité national de sélection. Le nombre de demandes détermine en grande partie le financement disponible pour chaque proposition, évaluée selon son mérite et le respect des lignes directrices du programme.
Date limite	Appel de proposition annuel (entre novembre et février).
Contact	Daniel Dickey - Conseiller en éducation daniel.dickey@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1582410428691/1582410450679
Information	La préparation structurelle, deuxième volet du PPE, soutient le renforcement de la capacité et de la gouvernance. Ces activités développent la capacité des organisations des Premières Nations à renforcer leur organisation, à assumer les coûts de démarrage pour les modèles scolaires des Premières Nations, et à soutenir l'établissement d'ententes de prestation de service avec des partenaires tels que les écoles et les commissions scolaires provinciales ou territoriales et avec des organisations, afin de s'assurer que le système éducatif réponde aux besoins des communautés des Premières nations et permet d'améliorer les résultats éducatifs des élèves. Activités admissibles Renforcement de la capacité de gouvernance et de leadership • prestation de services de perfectionnement professionnel • élaboration et officialisation des processus, des politiques et des protocoles • élaboration de stratégies pour la mise en œuvre du principe du contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations dans la salle de classe par l'entremise de partenariats avec d'autres Premières Nations, des organisations des Premières Nations ou le système scolaire provincial ou territorial • élaboration ou officialisation des politiques, des processus et des mécanismes de gouvernance du conseil Renforcement des capacités des relations externes • établissement de partenariats et de stratégies • création d'un réseau avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les sociétés • élaboration de politiques, de processus et de procédures de communication avec le public, les organisations professionnelles, les secteurs privé et non gouvernemental ainsi que les autres gouvernements • établissement de mécanismes qui favorisent l'élaboration des politiques et des programmes

	Renforcement de la capacité de participation des parents et des collectivités • soutien à la mobilisation des collectivités des Premières Nations à la transformation de l'éducation des Premières Nations • officialisation des politiques de mobilisation des parents et des collectivités pour permettre aux écoles des Premières Nations et à leurs collectivités de participer au processus décisionnel et pour leur permettre de rester informées des décisions et des changements apportés aux programmes ou aux politiques Renforcement de la capacité de planification des activités, de gestion du risque et du rendement • élaboration de nouvelles politiques et procédures et de nouveaux systèmes • prestation de services de perfectionnement professionnel en vue de la planification stratégique, de l'élaboration de politiques et de la gestion du risque • élaboration d'un plan stratégique à long terme qui tient compte des besoins ciblés dans le processus d'autoévaluation • établissement de politiques et de procédures visant l'administration et la surveillance de la prestation des services et du soutien aux écoles et la production de rapports connexes Renforcement de la capacité de gestion financière • élaboration d'un plan de gestion financière • prestation de services de perfectionnement professionnel pour la gestion financière • élaboration de politiques, de procédures et de processus pour la gestion financière (perception des recettes, préparations et diffusions des états financiers vérifiés, présentation d'appels d'offres et passation de marchés) • élaboration de processus et procédures officielles pour l'attribution de fonds aux Premières Nations
Reddition de compte	ICD 1770281 - Rapport sur le Programme partenariats en éducation – Volet Préparation structurelle (le 30 juin) https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1573764124180/1573764143080
Conseils	

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

PROGRAMME D'IMMOBILISATION ET D'ENTRETIEN BUDGET DE BASE EN INFRASTRUCTURES ET LOGEMENT	
$ disponibles	Formule et calcule historique du financement – Budget de base
Date limite	Aucune soumission demandée, le montant est directement mis à l'entente du bénéficiaire en début d'année financière.
Contact	Bruce Labrador, Directeur - Infrastructure, Environnement et Gestion des urgences aadnc.qcicciqc.aandc@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100016395/1533641696528
Information	Mise en place d'un financement récurent pour assumer les besoins en matière de logement, d'eaux, d'infrastructures communautaires et de gestion des biens. Aussi, par le biais de ces fonds, la première nation pourra travail au développement de ses plans d'infrastructures (besoins sur 5 ans, plans et devis techniques des infrastructures, investissements) et d'aménagement communautaire (secteur résidentiel, zone industrielle/commerciale, communautaire). Dépenses admissibles • Salaires et traitements • Voyages, transport et hébergement • Télécommunications • Autres communications • Loyer de bureau et frais généraux • Fournitures de bureau et impression • Services professionnels • Initiatives d'information communautaire • Matériel et logiciels nécessaires au soutien de la collecte, de l'analyse et de la déclaration des données
Reddition de compte	Page séparée aux états financiers vérifiés
Conseils	

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

PLAN DE GESTION DES BIENS - INFRASTRUCTURES	
$ disponibles	Maximum de 40 000$/an pour une Première Nation et maximum de 120 00$/an pour un conseil tribal Disponibilité dans la limite des budgets disponibles
Date limite	Appel de proposition variable
Contact	Bruce Labrador, Directeur - Infrastructure, Environnement et Gestion des urgences aadnc.qcicciqc.aandc@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1558029629806/1558029739483
Information	Cette initiative apporte un financement pour renforcer la capacité de gestion des biens au sein des communautés des Premières Nations. Cela comprend des fonds qui couvrent les coûts liés à ce qui suit : • la gouvernance en matière de gestion des biens • les ressources humaines • les processus • les données • les outils servant à la mise en œuvre des systèmes de gestion des biens. Le Programme de gestion des biens permettra de financer diverses phases de la gestion des biens dans le but d'appuyer une gamme d'activités pour les participants : *1. Sensibilisation* L'accroissement de la sensibilisation des communautés des Premières Nations pour : • comprendre l'importance d'une bonne planification de la gestion des biens parmi les membres du personnel technique et les représentants élus des Premières Nations • déterminer la façon dont le programme peut favoriser une prestation efficace des services pour les gouvernements des Premières Nations • déterminer l'importance de la gestion des biens comme outil opérationnel stratégique et son utilité dans la planification, l'établissement de priorités et la prise de décisions efficaces *2. Planification* L'élaboration d'un plan de gestion des biens, ce qui comprend : • la gestion des données et des systèmes • l'analyse de la demande • les niveaux des normes de service; • la gestion des données sur les biens • l'établissement des coûts et l'évaluation *3. Mise en œuvre* La mise en œuvre d'un plan de gestion des biens par les communautés des Premières Nations.
Reddition de compte	ICD 4548549 – Rapport sur les activités et les dépenses https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1573764124180/1573764143080
Conseils	Plan/projet présenté peut être sur une période de réalisation de 1 à 5 ans

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

INITIATIVE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES PREMIÈRES NATIONS	
$ disponibles	Selon les besoins Dans les limites des budgets disponibles
Date limite	Par soumission de projet
Contact	Bruce Labrador, Directeur - Infrastructure, Environnement et Gestion des urgences aadnc.qcicciqc.aandc@canada.ca
Site web	https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1491490781609/1533647730166
Information	Cette initiative aide les Premières Nations à élaborer des systèmes durables de gestion des matières résiduelles solides grâce à des opérations et à des infrastructures modernes, à de la formation et à des partenariats. Différentes activités de gestion des matières résiduelles, tels que : • conclusion d'ententes de gestion des matières résiduelles entre des collectivités et des municipalités et/ou des fournisseurs de services (ententes de type municipal) • développement et mise en œuvre de plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) • construction de centres de transfert des matières résiduelles pour favoriser leur réacheminement à l'extérieur des réserves • aménagement de lieux d'enfouissement techniques dans les collectivités éloignées et isolées • lancement d'initiatives de réduction et de réacheminement des matières résiduelles, comme des programmes de recyclage et de compostage, ainsi que d'élimination des déchets dangereux • développement et mise en place de programmes de formation des opérateurs chargés de la gestion des matières résiduelles
Reddition de compte	ICD 4548549 – Rapport sur les activités et les dépenses https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1573764124180/1573764143080
Conseils	***Nous sommes présentement à la dernière année de l'initiative de 5 ans. En attente d'un renouvellement possible de l'initiative qui permettrait de continuer les investissements aux niveaux des infrastructures, du fonctionnement et du développement des capacités.

FINANCEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

PROGRAMME D'AIDE À LA GESTION DES URGENCES	
$ disponibles	Selon les besoins Dans les limites des budgets disponibles
Date limite	Par soumission de projet
Contact	Bruce Labrador, Directeur - Infrastructure, Environnement et Gestion des urgences aadnc.qcicciqc.aandc@canada.ca
Site web	https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1386012167936/1386012273685
Information	**Atténuation et préparation** Du financement de projet est offert pour des initiatives de préparation en gestion des urgences, d'atténuation non structurelle et pour le programme Intelli-Feu (FireSmart) dirigées par des Premières Nations, telles que : • de la formation • l'élaboration et la mise à l'essai d'un plan de gestion des urgences • la préparation en cas de tsunami • les évaluations tous risques *Atténuation et prévention* mesures prises pour prévenir ou réduire les conséquences d'une urgence. Les activités d'atténuation visent à cerner les urgences possibles et à prendre des mesures proactives pour atténuer le risque. L'autorisation du PAGU permet uniquement les activités d'atténuation non structurelle, comme l'évaluation des risques, la cartographie des dangers, les frais de gestion et de planification, les services de génie et d'architecture, les honoraires professionnels pour les services comptables et juridiques (excluant les frais de litige), la préparation des lieux et la sécurité, le coût des matériaux et fournitures, le transport, les inspections, les permis d'utilisation du sol, les licences d'exploitation et les études environnementales. *Préparation* mesures prises pour préparer une intervention efficace en cas d'urgence. Les activités de préparation comprennent la planification tous risques par l'élaboration de politiques, l'établissement de plans d'évacuation, la préparation de lignes directrices, de la formation, l'exécution d'évaluation des risques et l'aide fournie à des Premières Nations pour élaborer leur propre plan de gestion des urgences. *Intervention* mesures prises pour gérer les conséquences des urgences. L'intervention comprend les activités conçues pour gérer les effets à court terme d'une urgence. Elle englobe les interventions de l'organisme, la coordination des ressources, la structure organisationnelle, les systèmes de protection et d'alerte et les communications. Pour les Premières Nations, l'intervention consiste à prendre les mesures nécessaires et appropriées lorsqu'on a déterminé qu'une situation d'urgence était imminente ou en cours afin de protéger les membres des Premières Nations contre la perte de vie ou les blessures et de protéger leur infrastructure et leurs maisons.

	Rétablissement : mesures prises après l'urgence afin de ramener les conditions à un niveau acceptable (même niveau qu'auparavant). Les mesures de rétablissement peuvent être amorcées à la phase d'intervention. Cette phase de reconstruction peut comprendre une composante d'atténuation pour réduire les vulnérabilités de la communauté touchée afin d'améliorer sa planification des urgences. *Recherche et récupération* consiste en des efforts supplémentaires pour récupérer une personne (ou des personnes) lorsque le premier effort d'intervention n'a pas été couronné de succès et que le bien-être de la communauté reste menacé en raison de l'augmentation du niveau de stress.
Reddition de compte	• L'équipe de gestion des mesures d'urgence exige normalement copie des factures avant de procéder au remboursement. • Page séparée aux états financiers vérifiés.
Conseils	La situation d'urgence doit avoir touché, ou le projet proposé doit appuyer directement, une Première Nation qui est située dans un des lieux suivants : • une réserve, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi sur les Indiens, L.R.C. (1985), ch. I-5 • des terres mises de côté au Yukon conformément à la directive du Cabinet (circulaire no 27) intitulée Procédures de réservation de terres au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (1955) • des terres autrefois désignées comme une réserve ou des terres mises de côté qui font maintenant partie des terres visées par le règlement d'un traité moderne